

Réunion emballages industriels et commerciaux

Etat des lieux et études existantes



Etat des lieux emballages mis en marché et recyclés en France en 2016



Etat des lieux 2016 des emballages



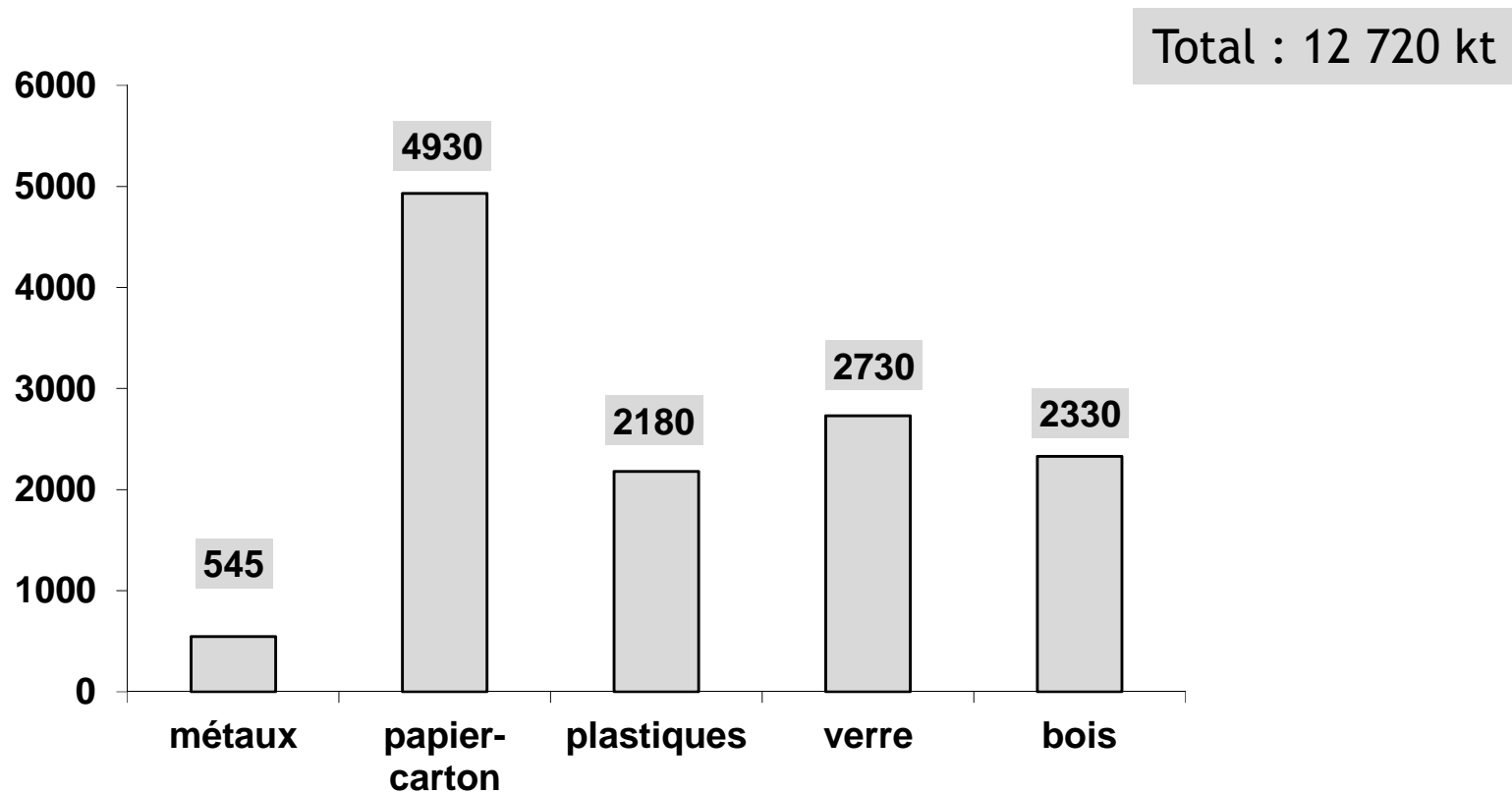
Cet état des lieux repose sur les sources de données suivantes:

- La valorisation des emballages en France – données 2016
rapport à la commission dans le cadre de la directive 94/62/CE modifiée relative aux emballages et aux déchets d'emballages
ADEME - juin 2018
- Tableau de bord des déchets d'emballages ménagers – données 2016
Tableau établi dans le cadre de la CFREP emballages ménagers
ADEME – décembre 2017
- Le gisement des emballages ménagers en France – évolution 1994 – 2012
Etude sur la consommation à domicile et hors domicile des ménages
ADEME, CITEO, Adelphe - décembre 2016

Tonnage des emballages mis en marché en 2016



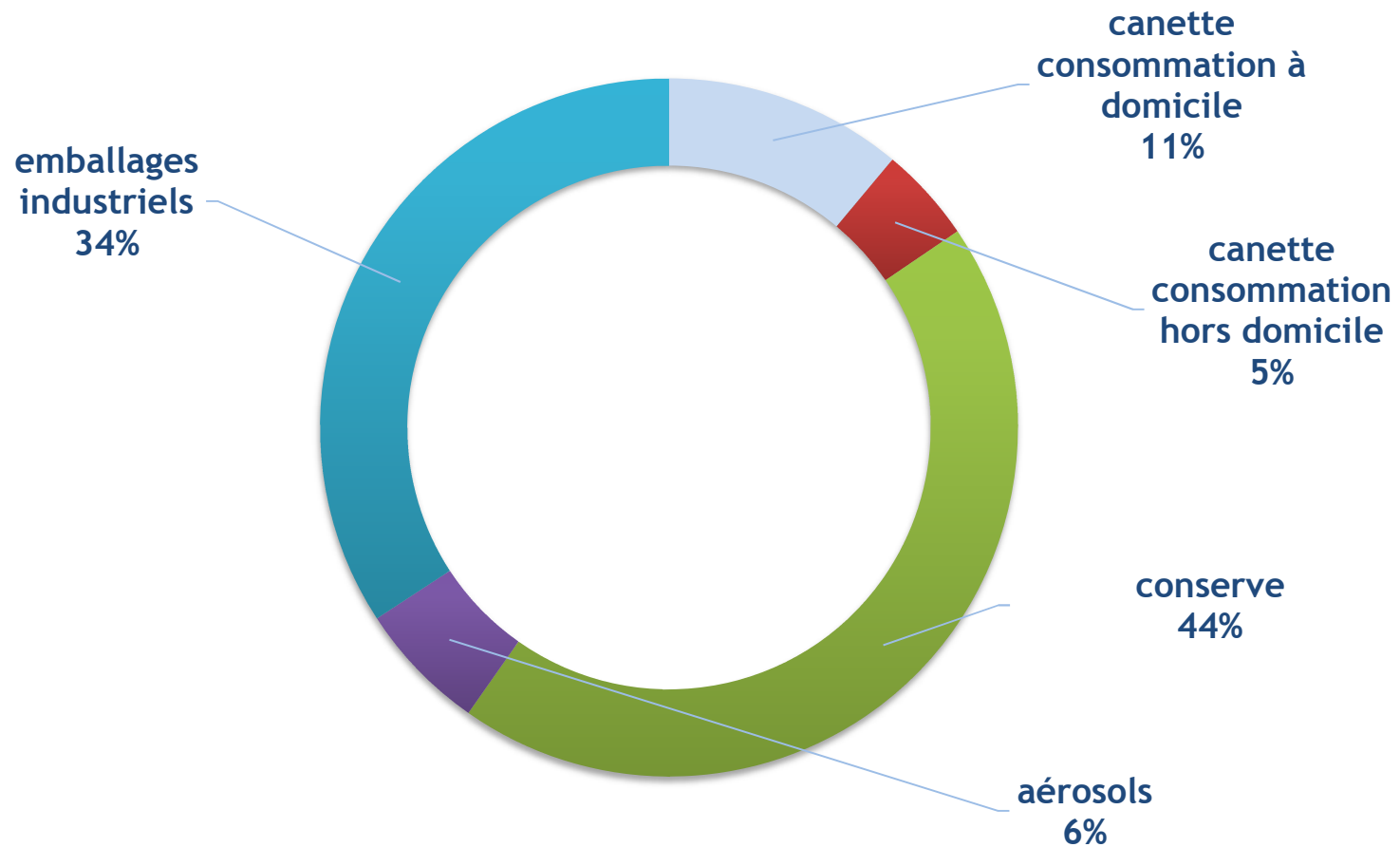
en milliers
de tonnes



Emballages acier mis en marché en 2016



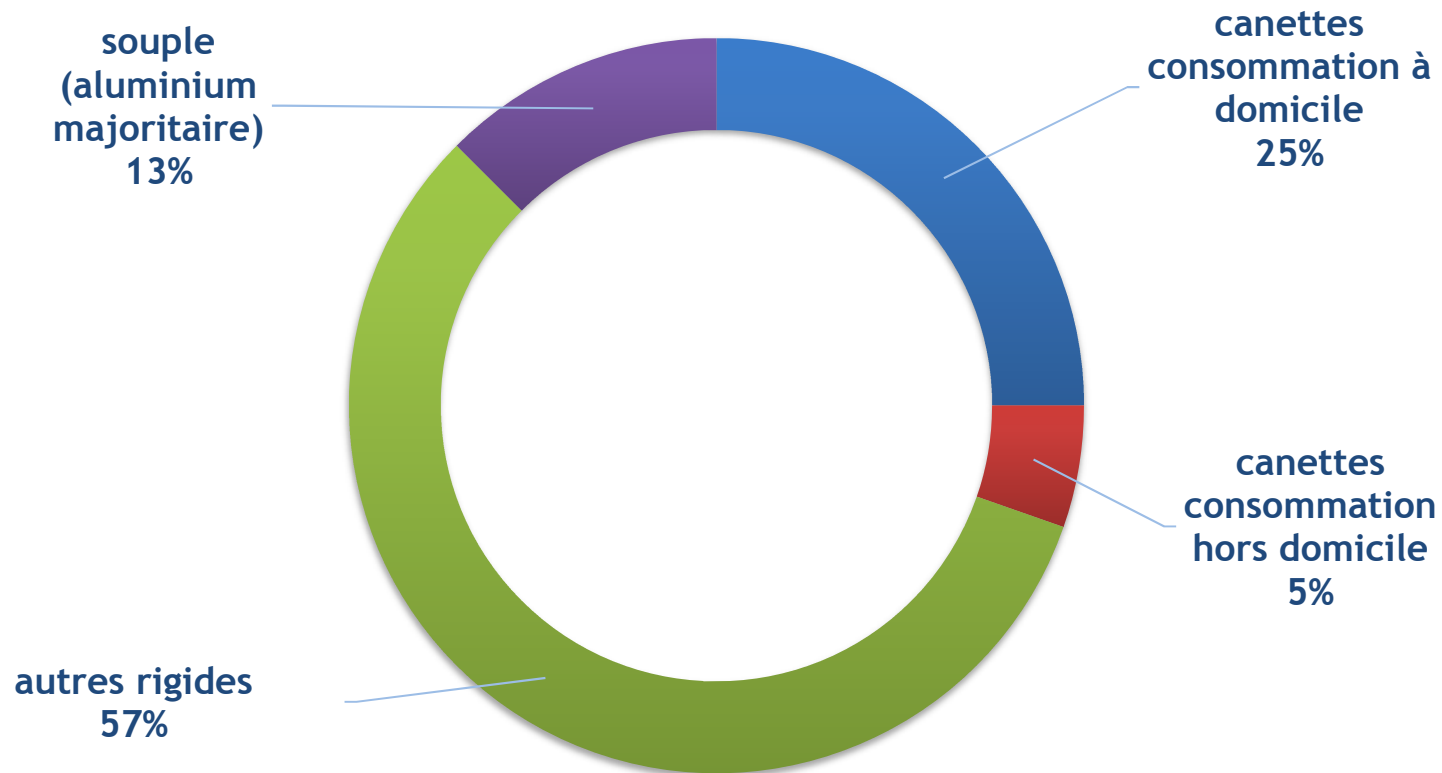
Total emballages acier : 489 000 t



Emballages aluminium mis en marché en 2016



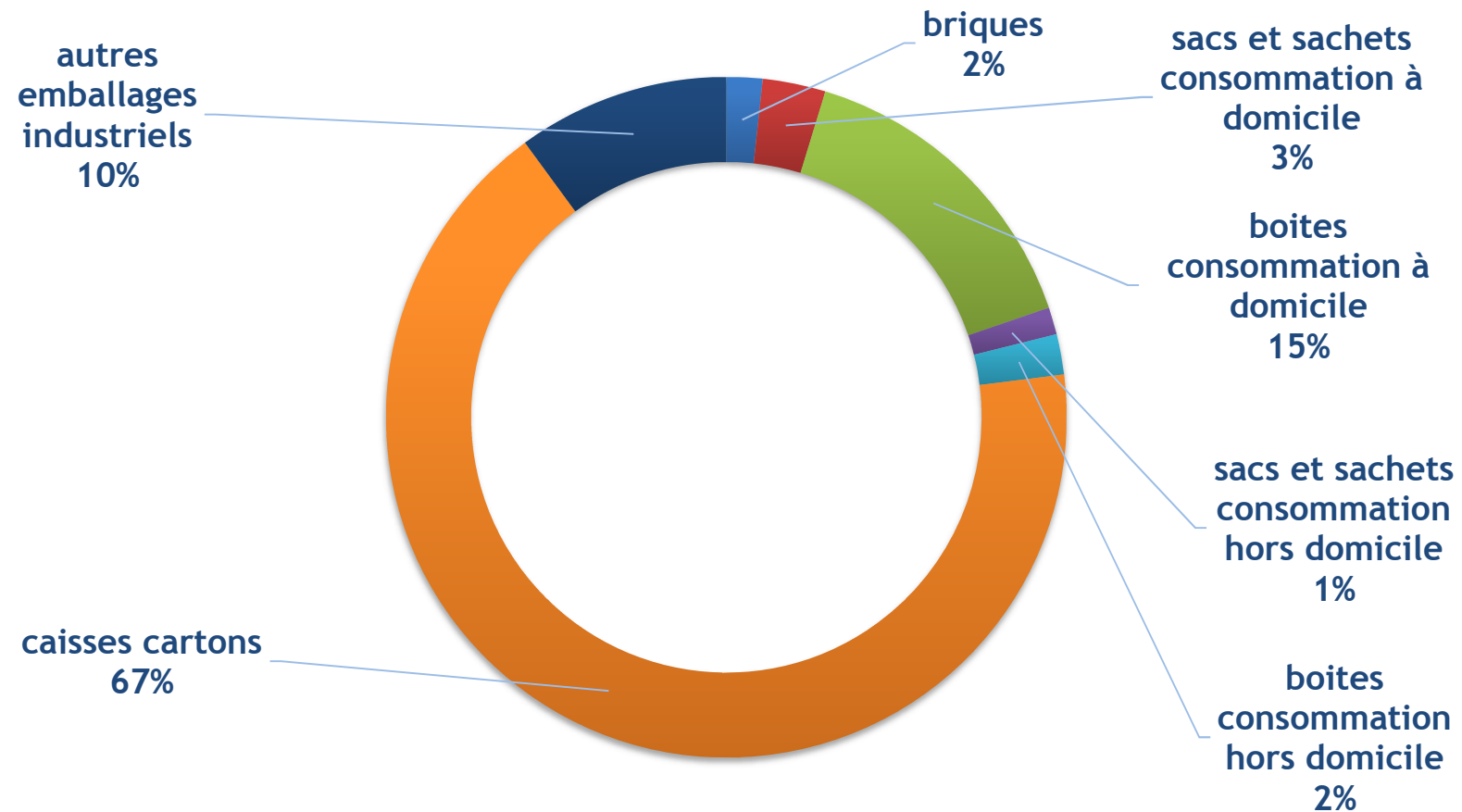
Total emballages aluminium : 56 000 t



Emballages papier carton mis en marché en 2016



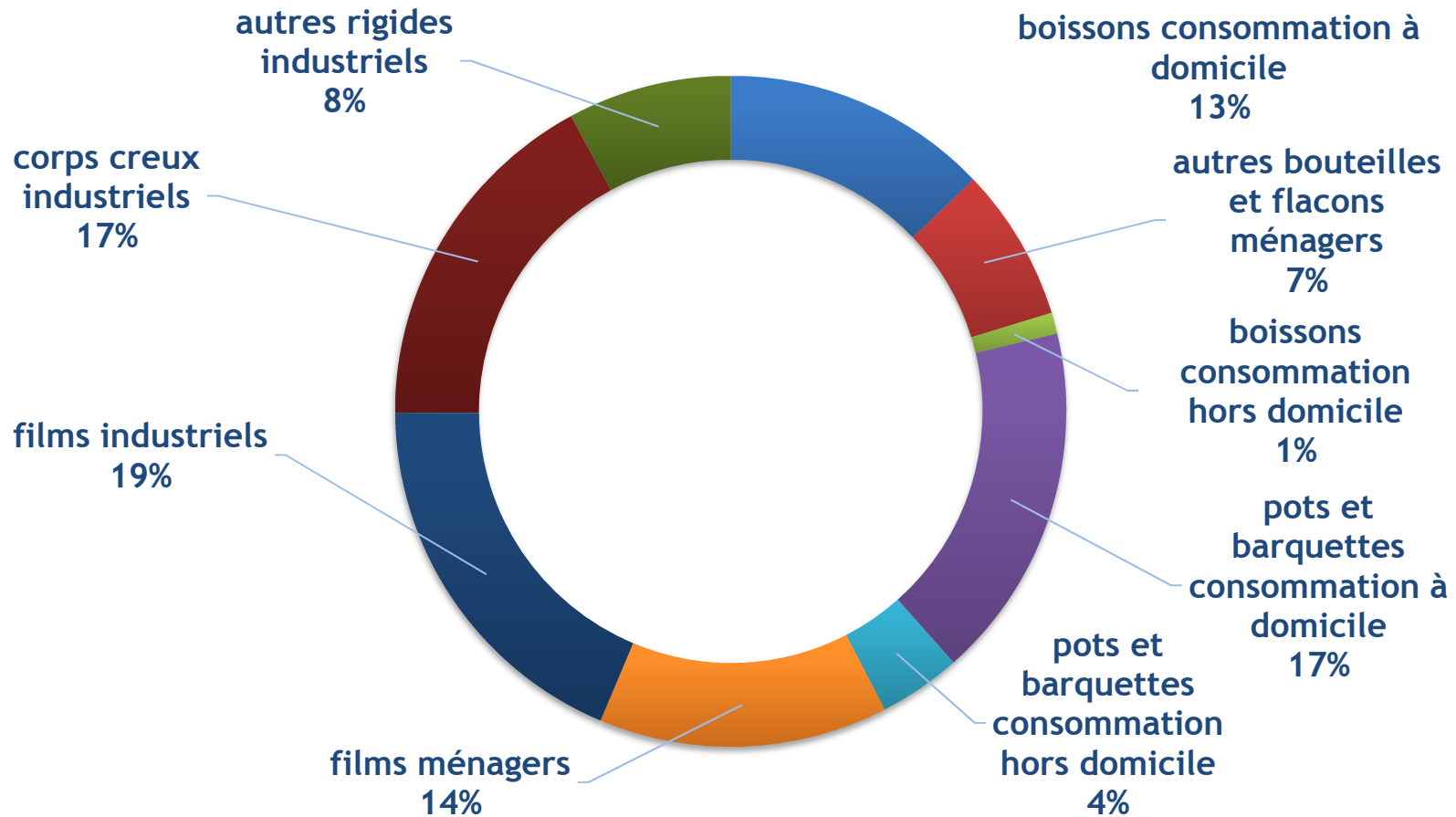
Total emballages papier-carton : 4 930 000 t



Emballages plastiques mis en marché en 2016



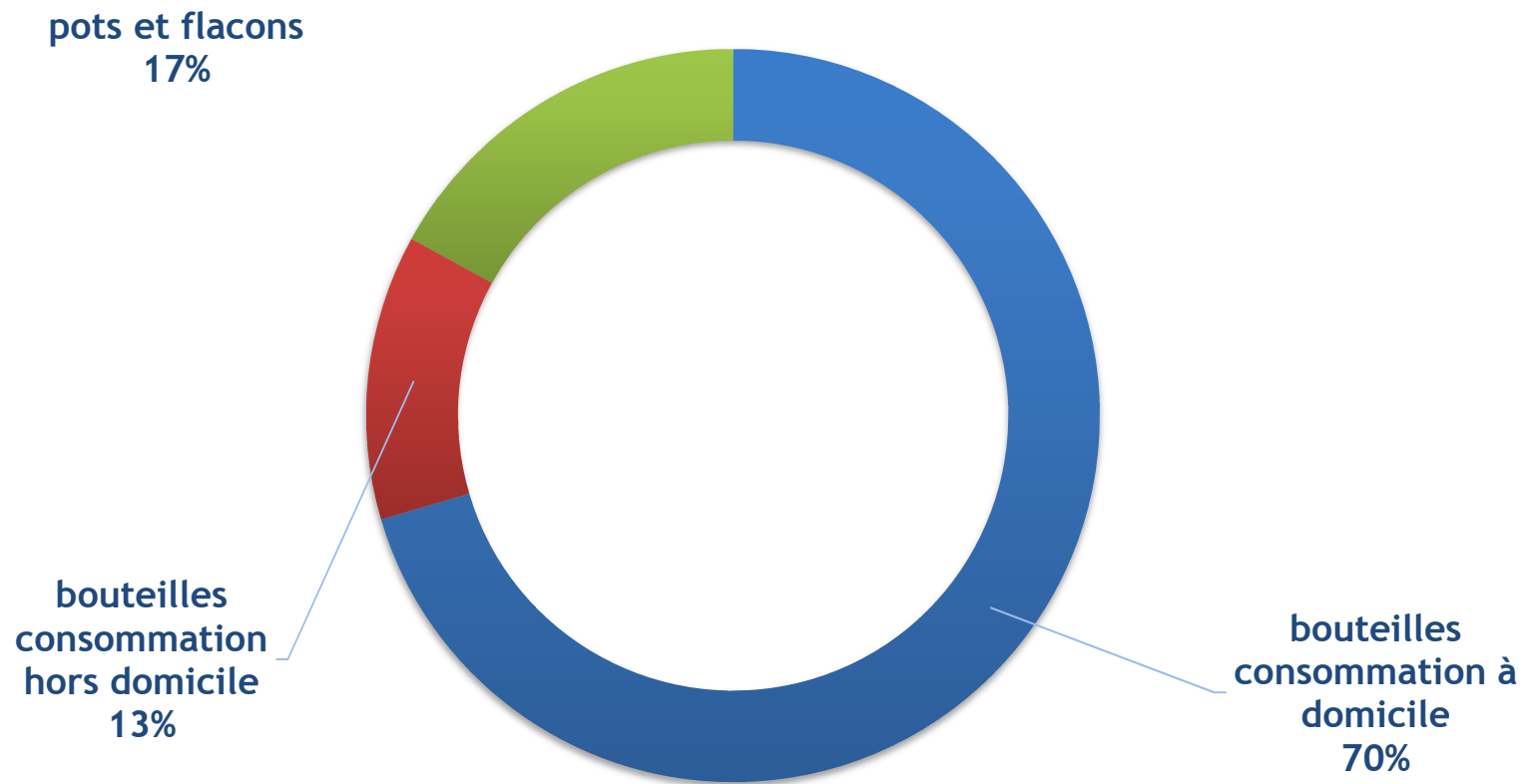
Total emballages plastiques : 2 180 000 t



Emballages verre mis en marché en 2016



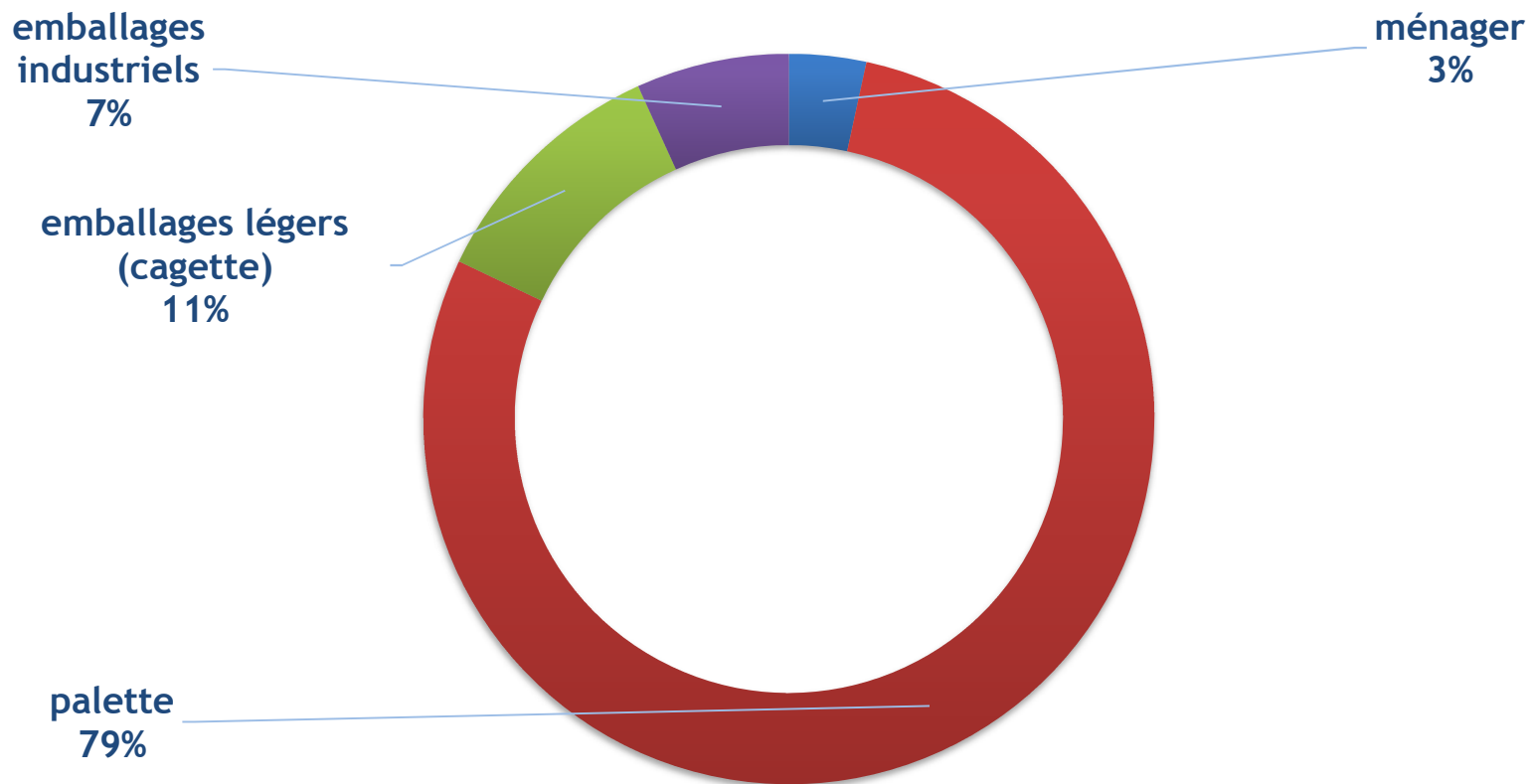
Total emballages verre : 2 730 000 t



Emballages bois mis en marché en 2016



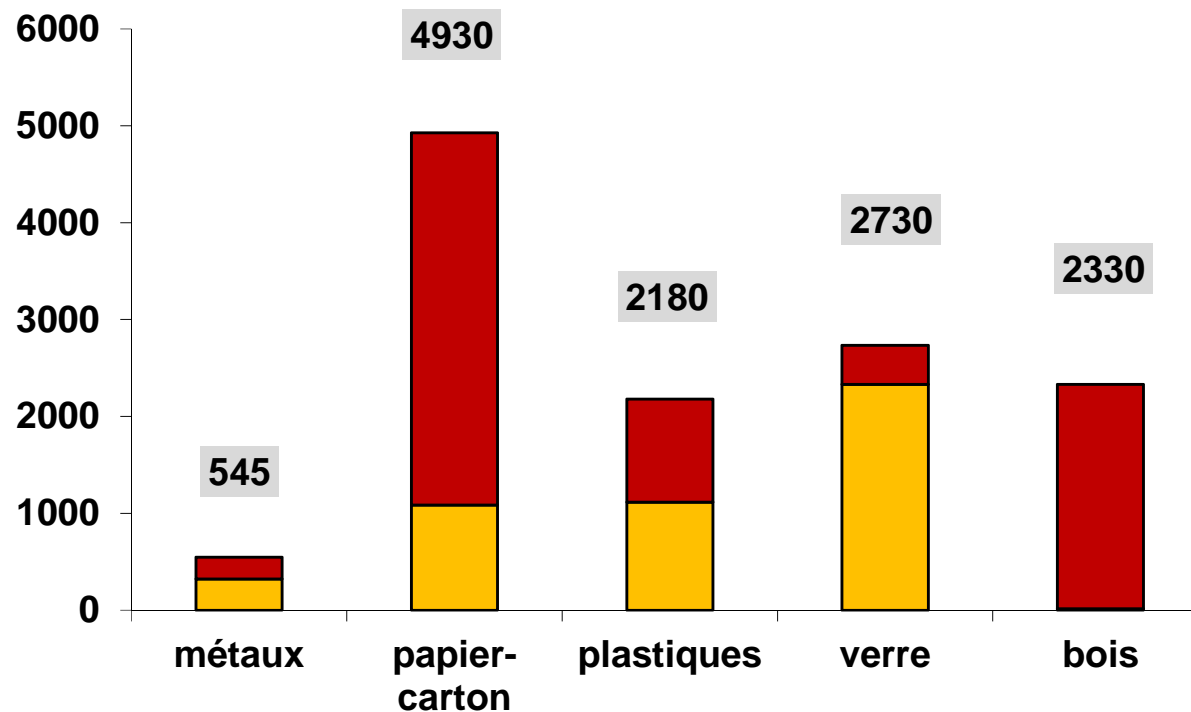
Total emballages bois : 2 330 000 t



Tonnage des emballages mis en marché en 2016



en milliers
de tonnes



Total : 12 720 kt

■ emballages industriels
et commerciaux (hors
REP)

Total : 7 820 kt

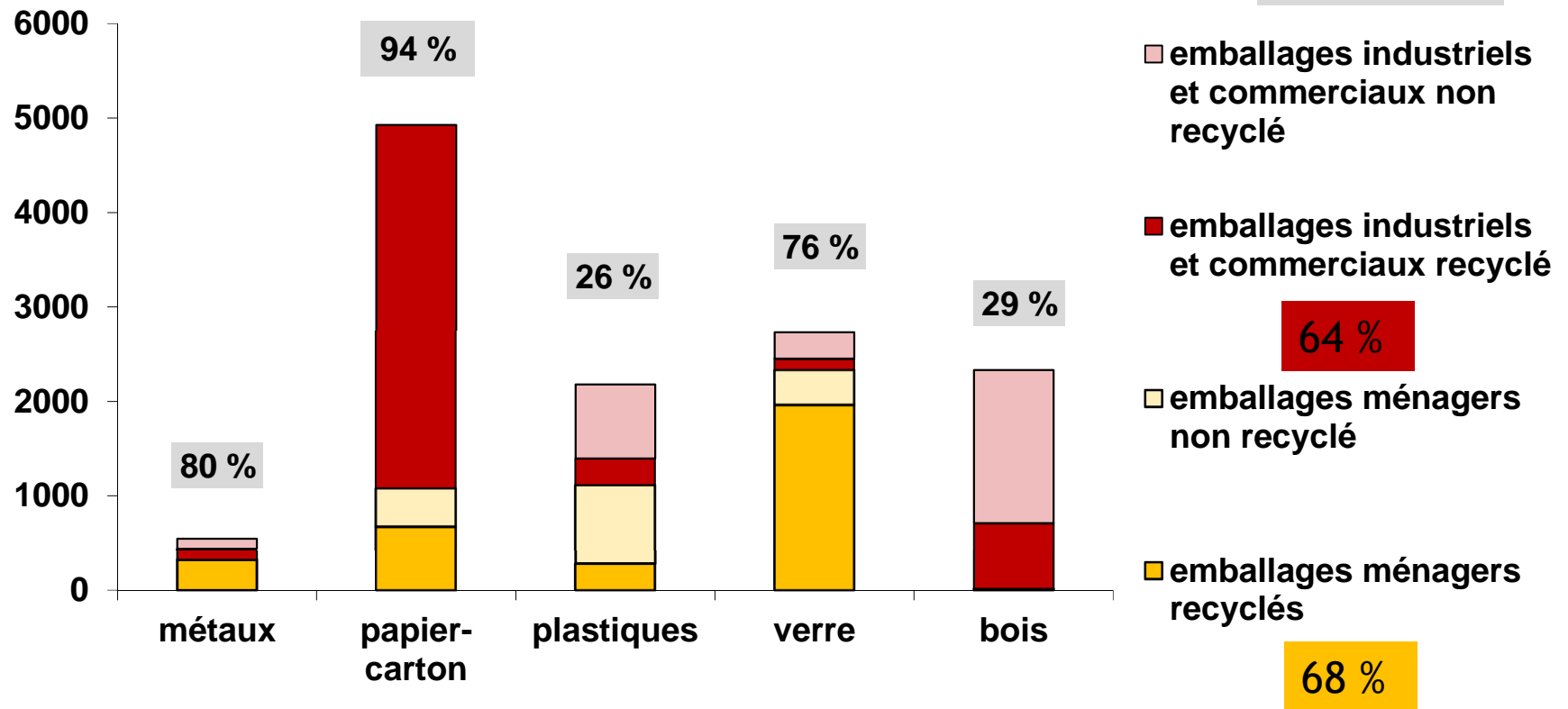
■ emballages ménagers
(couvert par la REP)

Total : 4 900 kt

Recyclage des emballages en 2016



en milliers de tonnes





Etude d'impact préalable : opportunité d'une extension du périmètre de la REP emballages ménagers



Objectifs de l'étude

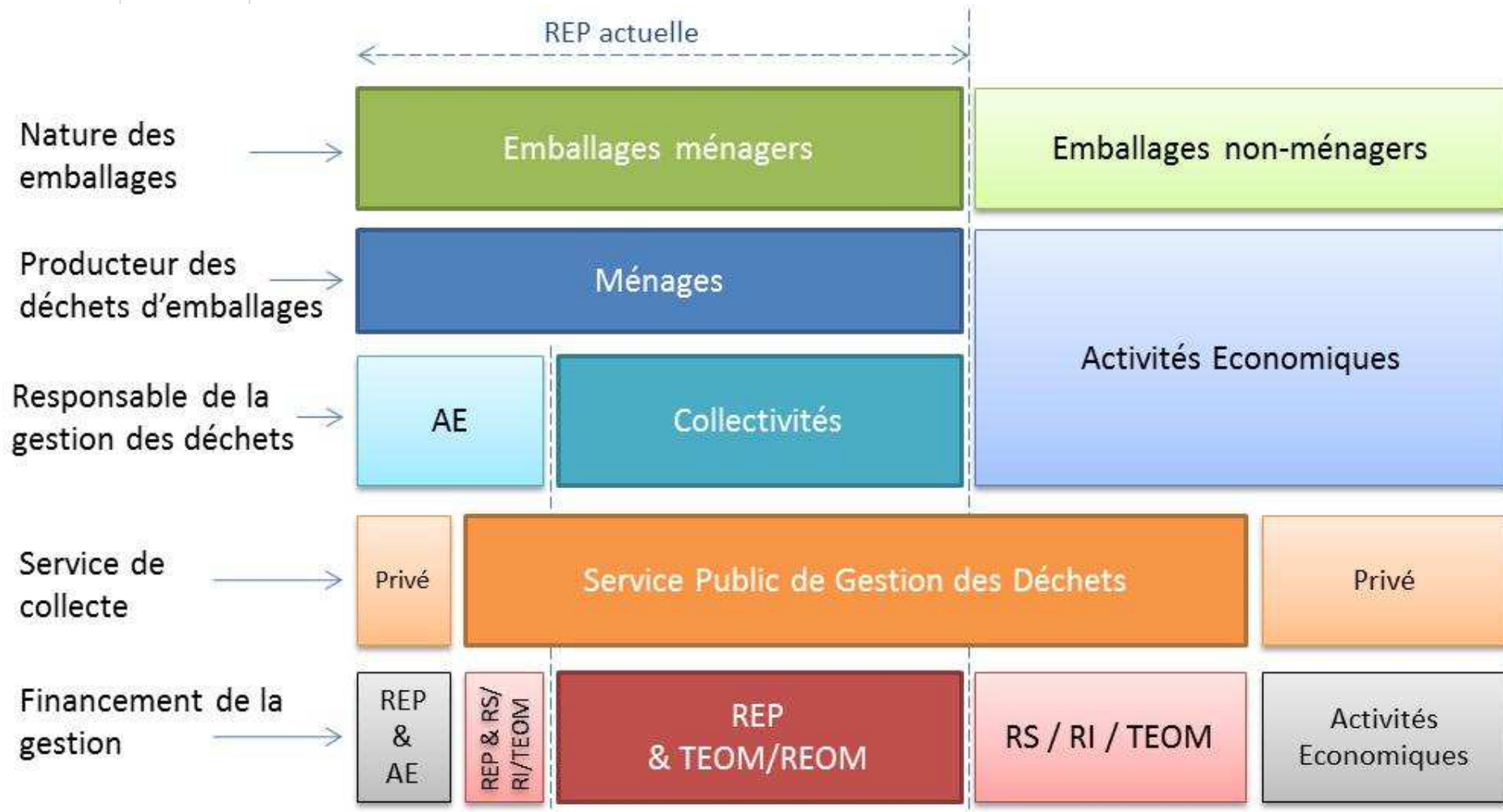


Analyser l'opportunité environnementale, économique et sociale ainsi que les contraintes de mise en œuvre opérationnelles et les modalités de financement

d'une extension du périmètre de la filière REP emballages ménagers à des déchets d'emballages professionnels susceptibles d'être collectés dans les mêmes conditions que les déchets municipaux (mais pouvant être effectivement pris en charge par une collecte privée),

- trois scénarios comparés entre eux et par rapport à la situation actuelle.***
- analyse des conséquences pour la filière REP en place et des gains attendus pour les nouveaux flux pouvant être concernés, en particulier pour en accroître le taux de recyclage.***

Rappel sur la REP emballages ménagers actuelle





scénario 1 : selon la nature des activités productrices de déchets

Tous les emballages qui deviennent des déchets auprès des détenteurs DAE définis dans la liste sont compris dans le périmètre. Il peut s'agir de déchets d'emballages primaires (ex : bouteille), secondaires (ex : pack) et tertiaires (ex : palettes), de déchets typiquement ménagers et typiquement industriels (ex : fût).

scénario 2 : selon les caractéristiques des déchets d'emballages

Tous les emballages répondant aux caractéristiques font partie du périmètre de la REP, quels que soient le type de collecte (SPGD ou privée) et le détenteur (activités économiques ou ménages).

scénario 3 : selon le circuit de collecte des déchets

Le périmètre de la REP est défini par les emballages qui se retrouvent effectivement dans les collectes du service public de gestion des déchets (SPGD), quel que soit le détenteur et le type de déchet.

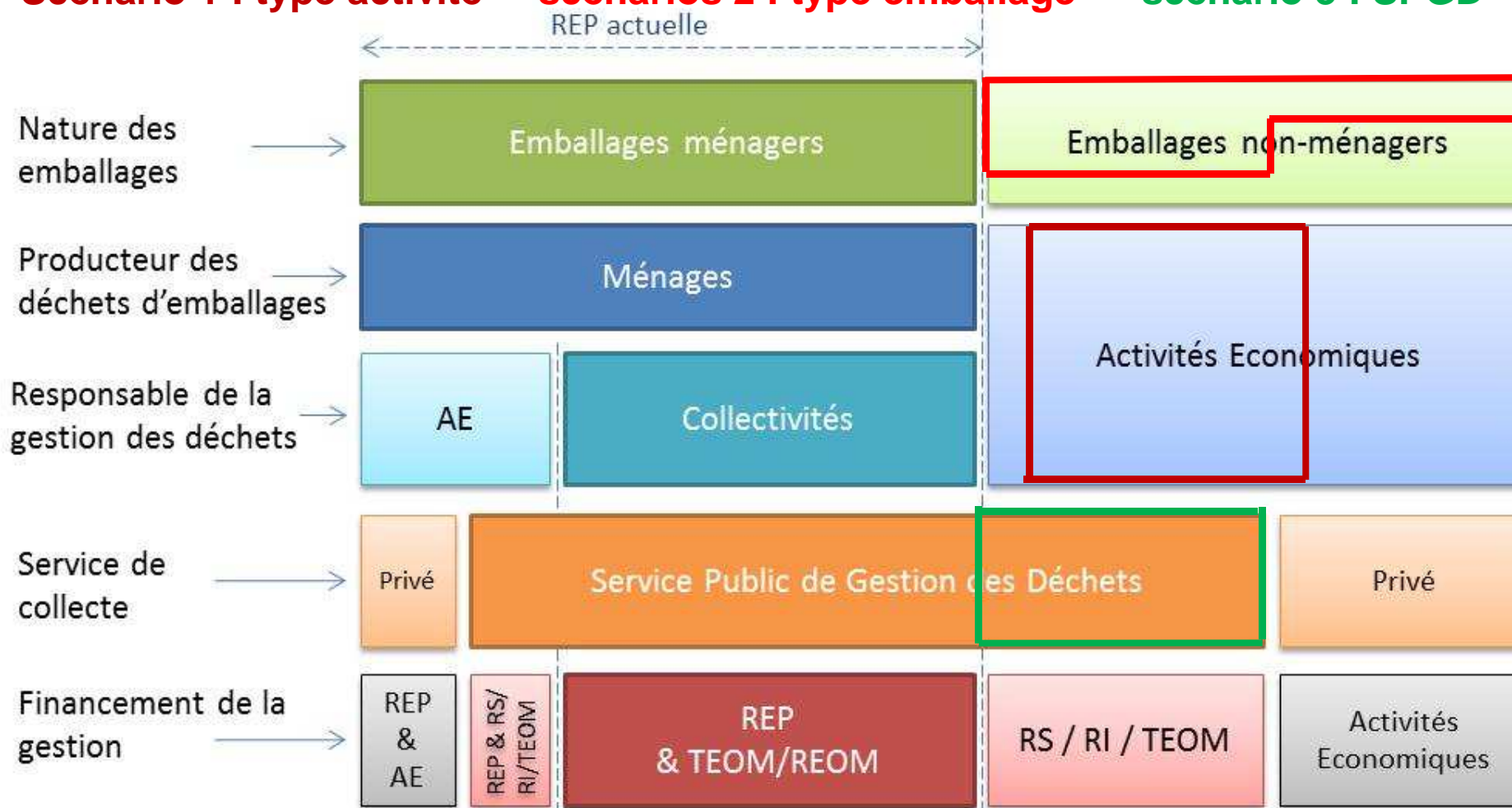
Description des scénarios d'extension analysés



Scénario 1 : type activité

scénarios 2 : type emballage

scénario 3 : SPGD



Principaux enseignements



Conclusion 1 : Parmi les trois scénarios d'extension étudiés :
le scénario 2 est celui qui présente la meilleure opportunité.
le scénario 1 présente une opportunité moindre.
le scénario 3 présente des contraintes supérieures aux autres

L'extension suivant le scénario 2 pourrait contribuer à tous les objectifs de la REP, sans que des effets secondaires majeurs est été identifiés à ce stade.

Le scénario 1 présente des avantages similaires, mais implique aussi des coûts administratifs très élevés liés aux déclarations des MEM (difficulté déclarative faute de pouvoir tracer le circuit de distribution d'un produit emballé).

Dans le scénario 3, seuls les flux collectés en SPGD peuvent être soutenus. La prise en charge de la gestion par les MEM ne permet donc pas d'encourager le choix du dispositif le plus adapté en terme de maîtrise des coûts totaux si celui-ci est hors SPGD et l'augmentation du recyclage hors SPGD



Conclusion 2 : Le scénario 2 pourrait présenter des avantages par rapport à la situation actuelle, qui sont à confirmer et quantifier

Les avantages **potentiels** identifiés par rapport à la situation actuelle sont :

- Un encouragement à l'écoconception
- Un encouragement à l'augmentation du taux de recyclage, y compris pour les flux collectés hors SPGD si des soutiens adaptés sont apportés.
- D'induire une maîtrise des coûts totaux et du fonctionnement des collectes, en particulier lorsque la collectivité est en tarification forfaitaire, parce que les détenteurs ont un plus grand choix de dispositifs de collecte (SPGD, collecte privée, logistique retour)
- Une maîtrise des effets sur les acteurs (coût administratif maîtrisé liés aux déclarations des MEM, effets sur les MEM, les détenteurs DAE, les opérateurs, les collectivités territoriales)

Principaux enseignements



Points d'attention pour la mise en œuvre d'une éventuelle extension :

- Veiller à la cohérence de l'extension par rapport au périmètre actuel
- Tenir compte des risques de distorsion de concurrence dans la définition du périmètre de la REP.
- Maîtriser la charge administrative
- Veiller à éviter que l'extension de la REP impacte négativement la qualité du tri et du recyclage